

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017**

**2017 V. 21** Vœu relatif à la lutte contre le sexisme dans l'enseignement supérieur et la recherche.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant les différents sites internet relevant les paroles et actes sexistes dans les grandes écoles ou universités ;

Considérant le droit à l'éducation dans une égalité qui se devrait être pleine et entière ;

Considérant le droit des femmes à étudier dans des conditions saines et égales ;

Considérant que le respect de la déontologie est nécessaire à l'enseignement ;

Considérant les valeurs républicaines qui doivent être respectées dans l'enseignement supérieur et la recherche ;

Considérant qu'en 2013 la C.P.U (Conférence des Présidents d'université), la C.D.E.F.I. (la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) et la C.G.E (conférence des grandes écoles) ont signé la Charte nationale face aux inégalités femmes-hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche ;

Considérant que cette charte demandait notamment la nomination d'un-e référent-e pour l'égalité, la production systématique de statistiques sexuées, le choix d'actions favorisant la mixité des filières et l'égalité professionnelle ;

Considérant l'ampleur du sexisme dénoncé ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet-Oulaldj, Jean-Noël Aqua, Hervé Bégué et des élu-e-s du groupe Communiste-Front de gauche,

Émet le vœu que :

- les engagements de la Charte nationale soient respectés et appliqués.
- que l'adjointe en charge de l'enseignement supérieur vérifie auprès de chacun des établissements parisiens qu'un ou une référente pour l'égalité soit nommée, que des statistiques sexuées soient produites et que des actions favorisant la mixité des filières soient engagées.
- que la communication sur l'enseignement supérieur et la recherche permette chaque année de faire le bilan des statistiques et des actions entreprises sur les établissements parisiens.